

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 11 Avril à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 5 Avril 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme LUCIANI	à	Mme PERES
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CERVETTI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. AMIDEI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI
Mme CURCIO	à	M. BARTOLI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
M. LAUDATO	à	M. FERRARA

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 11 Avril 2013

Délibération N°2013 / 104

Pescadori in Festa : 2013. participation de la Ville. Convention de partenariat.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Depuis douze ans, les pêcheurs d'Ajaccio, regroupés en association, « Pescadori in Festa » organisent les festivités de la St Erasme, Fête traditionnelle des gens de la Mer, le 2 Juin.

Cette fête, dédiée à la Mer, connaît un vif succès. Elle comporte plusieurs aspects :

- festif et sportif avec l'organisation de jeux nautiques et de repas consacrés aux produits de la mer servis par les « cuisiniers-pêcheurs »,
- culturel avec l'organisation de débats autour du thème de la Mer et de l'Environnement ainsi que de soirées musicales avec divers groupes culturels corses
- religieux enfin avec les cérémonies traditionnelles de la Saint Erasme.

La Ville a toujours apporté son soutien à la fois logistique et financier à cette manifestation.

Souhaitant poursuivre l'action engagée, l'Association « Pescadori in Festa » entend pérenniser le partenariat précédemment acquis et organise pour la treizième année, cette manifestation qui se déroulera **du jeudi 31 mai au samedi 2 juin 2013**.

L'Association « Pescadori in Festa » sollicite donc à nouveau la Ville pour un appui à la fois technique et financier, qu'il convient de définir dans le cadre d'une convention de partenariat jointe à la présente délibération.

Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville, Budget Primitif 2013, Fonction 415, Chapitre 011.

CONSIDERANT :

L'intérêt pour la Ville de participer à l'organisation des festivités liées à la Fête traditionnelle des gens de la Mer, qui seront une très bonne animation en ce début de saison touristique,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- de confirmer le partenariat engagé par la Ville avec l'association « Pescadori in Festa », pour l'organisation des manifestations à l'occasion de la Fête traditionnelle des gens de la Mer, du 31 mai au 2 juin 2013.
- d'autoriser le Maire à signer avec cette association la convention de partenariat annexée à la présente délibération qui précise notamment les conditions d'intervention des Services Municipaux et la participation financière de la Ville d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) inscrite dans les documents budgétaires, Budget Primitif 2013, Fonction 415, Chapitre 011.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé de M. François PIERI, Adjoint Délégué,
Et après en avoir délibéré

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

L'intérêt pour la Ville de participer à l'organisation des festivités liées à la Fête traditionnelle des gens de la Mer, qui seront une très bonne animation en ce début de saison touristique,

L'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 10 avril 2013,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- de confirmer le partenariat engagé par la Ville avec l'association « Pescadori in Festa », pour l'organisation de la Fête traditionnelle des gens de la Mer, du 31 mai au 2 juin 2013.
- d'autoriser le Maire à signer avec cette association la convention de partenariat annexée à la présente délibération qui précise notamment les conditions d'intervention des Services Municipaux et la participation financière de la Ville d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) inscrite dans les documents budgétaires, Budget Primitif 2013, Fonction 415, Chapitre 011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130411-2013_104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2013